

**Subventions pour congrès,  
colloques et autres manifestations**

**Rapport n° CP/2014/423**

**Service gestionnaire :**  
Service du budget et de la dette

**Résumé :**

Le présent rapport concerne une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2014 ainsi que deux demandes de subvention présentées par des associations et organismes pour l'organisation de congrès, colloques et autres manifestations

**> Association départementale des radio transmetteurs au service de la Sécurité Civile**

L'association départementale des radio transmetteurs au service de la Sécurité Civile (ADRASEC 67) sollicite le renouvellement de la subvention du Département pour l'exercice 2014, destinée au fonctionnement de la structure, à la formation du personnel et à l'entretien des équipements.

En outre, l'association est de plus en plus impliquée dans les opérations de secours départementaux et les moyens de transmission doivent être à même de pouvoir assurer les liaisons entre les différents acteurs de terrain que sont le SAMU, le SDIS, la Direction départementale de la Police Nationale et les associations de secourisme.

Depuis plusieurs années, l'ADRASEC 67 participe tous les mois et parfois plusieurs fois par mois à la formation des stagiaires du centre de coordination et de sauvetage de l'Armée de l'Air à Drachenbronn.

Le budget prévisionnel de l'exercice s'élève à 38 596 €, dont :

**DEPENSES**

Achats	2 300,00 €
Services extérieurs (sous-traitance, locations, entretiens, ...)	1 400,00 €
Autres services extérieurs (personnels extérieurs, honoraires, ...)	1 400,00 €
Taxes	46,00 €
Prestation en nature	9 650,00 €
Valorisation du bénévolat	23 800,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>38 596,00 €</b>

**RECETTES**

Conseil Général	3 900,00 €
Autres produits	1 221,00 €
Produits financiers	25,00 €
Prestation en nature	9 650,00 €
Valorisation du bénévolat	23 800,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>38 596,00 €</b>

Une participation financière de 3 900 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 300 €.

➤ **Institut de Littérature Comparée de Strasbourg - Université de Strasbourg**

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, l'Institut de Littérature Comparée de Strasbourg organisera le 39<sup>eme</sup> congrès national de la Société Française de Littérature Générale et comparée sur le sujet : « Littérature et expériences croisées de la guerre » du 13 au 15 novembre 2014 à Strasbourg.

Ce congrès annuel, que Strasbourg organise pour la première fois depuis 20 ans, sera accompagné d'une exposition préparée à l'occasion de la réouverture de la Bibliothèque Nationale et Universitaire sur un thème voisin : « 1914, la mort des poètes ». L'Institut attend environ 80 chercheurs venus de toute la France, ainsi que de nombreux étudiants.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

**DEPENSES**

Hébergement et transport	5 650,00 €
Restauration	6 260,00 €
Frais de personnel	1 090,00 €
Impression	400,00 €
Organisation	1 500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>14 900,00 €</b>

**RECETTES**

Conseil Général du Bas-Rhin	5 000,00 €
Région	2 000,00 €
Université	400,00 €
Autres subventions	6 600,00 €
Inscriptions	900,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>14 900,00 €</b>

Une participation financière de 5 000 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

➤ **Association des Sous-Officiers de Saverne**

L'Association des Sous-Officiers de Saverne (ASOR) organisera l'Assemblée Générale des Sous-Officiers de Réserve de la Zone Défense Est à Saverne le 18 octobre 2014.

L'ASOR regroupe 48 associations pour 1 400 adhérents représentés lors de l'Assemblée Générale par 100 délégués.

Le plan de financement prévu s'établit ainsi :

**DEPENSES**

Location, visites, accueil	3 700,00 €
Cadeaux, gerbes, musique	2 150,00 €
Restauration	4 650,00 €
Communication	300,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>10 800,00 €</b>

**RECETTES**

Conseil Général du Bas-Rhin	1 800,00 €
Région	1 800,00 €
Ville de Saverne	3 700,00 €
Participations	3 500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>10 800,00 €</b>

Une participation financière de 1 800 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions aux organismes ci-dessus (montants à déterminer).*

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL